II.Un territoire contraignant mais aménagé et protégé

Document 1:La création de parcs nationaux

Les parcs nationaux français sont des zones naturelles du territoire français,

qui ont été classées en parc national du fait de leur richesse naturelle exceptionnelle.

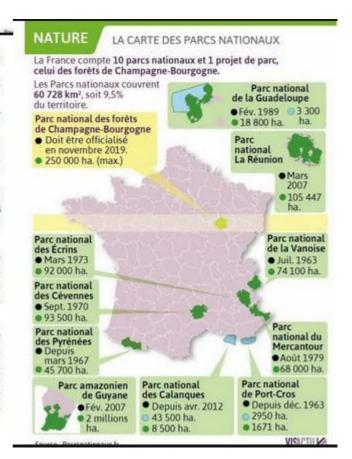
L'objectif est double: protéger des zones où la faune et la flore sont exceptionnelles

et mettre en valeur ce patrimoine naturel à travers des activités humaines (agriculture, élevage, exploitation fores tière, tourisme vert). La France a créé son premier parc national en 1963 dans la Vanoise.

Le pays compte onze parcs nationaux. Ils couvrent des domaines terrestres et maritimes variés et représentent près de 8 % du territoire français (48 720 km2). Ils attirent chaque année plus de 8 millions de visiteurs.

Le Parc national des Cévennes a vu le jour le 2 septembre 1970. Il est le seul parc national français de moyenne montagne, habité et cultivé sur l'ensemble de sa zone. Ceci lui impose des règles de fonctionnement particulières : les activités humaines sont i de parties prenantes de l'objectif de protection de l'environnement.

Dès avant la création du Parc national, les opposants à ce projet ont voulu faire entendre leur voix contre ce projet. L'association « Terre cévenole », créée en 1967a craint de voir les droits et propriétés privées amenuisés par la structure du Parc national. Selon Terres Cévenoles, créer un parc national en Cévennes est inutile pour régler les problèmes socio-économiques locaux, tels que l'exode rural, le chômage et la dépopulation des villages.



Document 2:La protection du littoral

La Loi Littoral est une loi française qui vise à encadrer l'aménagement de la côte pour la protéger des excès de la spéculation immobilière et à permettre le libre accès au public sur les sentiers littoraux.

La loi littoral a été votée à l'unanimité par le Parlement français en 1986 et elle est entrée en vigueur le 3 janvier 1986. La loi comporte un ensemble de mesures relatives à la protection et à l'aménagement du littoral et des plans d'eau intérieurs les plus importants.

La loi littoral limite l'urbanisation à proximité du rivage et rend inconstructible les espaces naturels remarquables. Elle vise aussi à lutter contre le mitage et la multiplication des groupes de constructions dispersées.

Mais 35 ans après son adoption, la loi semble toujours aussi mal appliquée.

En effet, les mesures de protection des milieux naturels n'ont permis que de freiner l'expansion de l'urbanisation, de la **péri urbanisation** et de la fragmentation écologique du territoire.

Questions:

- 1. Selon le documnt 1 , quels sont les objectifs de la création des Parcs nationaux ?
- 2. Combien la France compte t-elle de parcs nationanux ?
- 3. Quelle est la particularité du Parc National des Cevennes ?
- 4. Qui s'oopose à la création de ce parc ? Pourquoi ?
- 5.D'après le doc 2 ,en quoi consiste la Loi Littoral ?
- 6. Cette loi est-elle toujours correctement appliquée ? Justifie ta répnse.

2.Un territoire contraignant mais aménagé et préservé

Favorisé, le territoire français présente, malgré tout, certaines (difficultés rencontrées par une société pour la mise en valeur d'un espace).
En effet, les ont longtemps été considérées comme très contraignantes: la pente, le froid,l es éboulis,les avalanches, la neigerendent difficiles le travail, les communications, le quotidien.
Aussi, les hommes ont aménagé cet espace en construisant des terrasses et en créant, dans les années 1960, des (Font Romeu dans les Pyrénées/Tignes dans les Alpes).
De nombreux aménagements ont donc eu lieu pour transformer « l'enfer blanc » en espace attractif: construction de ponts, d'autoroutes, de tunnels, création d'infrastructures touristiques (hôtels, chalets, commerces, restaurants).
Ainsi, depuis plus de 30 ans, les Alpes ,les Pyrénées accueillent des millions de touristes et la France est devenue le plus grand domaine skiable européen.
Mais, les massifs montagneux n'étaient pas les seuls espaces contraignants.
En effet, la côte languedocienne a longtemps été désertée par les touristes car elle était marécageuse et infectée de moustiques. En 1963, l'État français, par l'intermédiaire de la <u>DATAR*</u> , <u>dé</u> cide de la création dele long du littoral languedocien (c'est la mission
Racine).
Des travaux d'aménagement gigantesques vont être effectués : terrassement, digues, construction de ports de plaisance, construction d'infrastructures touristiques (hôtels, immeubles, commerces, loisirs).
Grâce à ces aménagements, le Languedoc Roussillon est devenu la 3 ème région touristique de France et des millions de touristes séjournent dans des stations comme La Grande-Motte ou Le Grau du Roi.
De plus, l'État, que ce soit à la montagne ou sur le littoral,a décidé de protéger certains territoires au patrimoine naturel exceptionnel.
Ainsi, 11 ont été créés à partir des années 60 (exemple:Parc de la Vanoise).
Sur le littoral, afin de lutter contre l'urbanisation, une loi a été votée.
Elle empêche les constructions dans les secteurs protégés par cette loi et développe des programmes de protection de l'environnement (faune et flore) et des plages.
*DATAR: